

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

5^{ème} ASSEMBLEE ANNUELLE - 14 MARS 2019 Procès-verbal de l'assemblée

Comité: Mikaël Chassot, Gaétan Chollet, Auguste Dupasquier, Vincent Maudonnet, Jacques Menoud, Luc Merian, Patrice Papaux

Membres présents : Samuel Barras, Raoul Cardinaux, Nicolas Chappuis, Jean-Pierre Charrière, Dominique Cottet, Jérôme Dunand, Jérôme Favre, Daniel Grand, Florian Gremaud, Guy Morand, Gérard Morard, Guillaume Savoy, Philippe Théraulaz

Secrétaire: Luciane Lapierre

Lieu: Café de la Croix Fédérale, Le Crêt

Heure: 10h00

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mars 2018 à Echarlens
3. Rapport du président et informations générales
4. Comptes 2018 et budget 2019
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes et du budget
7. Elections statutaires
8. Divers

1. Accueil et salutations

A. Dupasquier souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Il déplore la faible participation à l'assemblée qui doit avoir lieu chaque année selon les statuts. Il est difficile de coupler cette assemblée avec une autre manifestation qui intéresserait les deux districts. Le programme de qualité paysage étant amené à être remanié complètement dans le cadre de la politique PA22+, l'assemblée sera convoquée à l'identique jusqu'en 2021.

A. Dupasquier demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

JP Charrière est nommé comme scrutateur.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 9 mars 2018

A. Dupasquier demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. **A. Dupasquier** demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV de l'assemblée du 9 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président et informations générales

A. Dupasquier donne quelques informations sur la CQP Gruyère-Vevèyse. La composition du comité a changé en 2018, G. Chollet a été élu à la vice-présidence tandis que la secrétaire, J. Cotting a démissionné de l'UPF. La liste des participants 2018 n'est actuellement pas à jour. L'UPF s'en occupe.

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

L'enveloppe cantonale des **projets CQP** n'a pas augmenté et reste à 12,2 millions de francs pour le Canton de Fribourg. En 2018, le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 68.3%, en baisse de 5.3% par rapport à l'année précédente. La baisse devrait se poursuivre ces prochaines années jusqu'à atteindre environ 65% à la fin du projet en 2021. Les inscriptions et les mesures ont peu évolué depuis le début du projet, seules quelques mesures ont été épurées car elles étaient difficiles à mettre en place. Les mesures les plus populaires concernent la diversité dans les herbages et la mise en place de piquets en bois.

Au niveau des contrôles, sur 370 exploitations contrôlées, 41 présentaient des manquements. Ils concernent essentiellement les mesures « patrimoine », dus à une mauvaise interprétation de la mesure. Lors de manquements constatés, l'exploitant doit rembourser la totalité des contributions perçues. Les contrôles effectués par Bio inspecta et Biotest seront repris par le SAgri et l'AFAPI. Il n'est pas possible de sortir d'un projet CQP avant la fin de la période sauf en cas de changement majeur sur l'exploitation.

Pour l'instant la suite des projets est en consultation dans le cadre de la PA22 ; les projets CQP devraient disparaître sous cette forme. Ils seront regroupés avec les projets de réseaux écologiques, d'améliorations foncières et d'utilisation des ressources pour former la **SAR : stratégie agricole régionale**. Les périmètres ne sont pas encore définis, mais il y aura des fusions et des adaptations. Le financement sera réparti entre la Confédération (70%) et les cantons (30%). La région de la Broye fera office de projet pilote sous le contrôle de Mme Sophie Ortner du SAgri. Un rapport final est attendu en 2021 pour chaque projet, mais il ne devrait pas être trop détaillé. Plus d'informations seront disponibles en septembre lors de la journée paysage d'Agridea.

Le canton a effectué le recensement des paysages d'importance cantonale. Le groupe de travail était constitué d'acteurs des milieux touristiques, agricoles et économiques. Douze périmètres ont été retenus dont 7 en Gruyère.

4. Comptes 2018 et budget 2019

J. Menoud présente les comptes de l'association. Tous les encaissements des débiteurs n'ont pas encore été effectués. L'exercice boucle sur un bénéfice de Fr. 47.80, pour un total des produits et des charges de Fr. 10'005.35. Les finances de l'association sont saines avec un bilan positif de Fr. 63'777.69.

Un bénéfice de Fr. 100.00 est attendu pour l'année 2019.

La lecture des comptes et du budget n'amène pas de question particulière.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

A. Dupasquier passe la parole à **N. Chappuis** pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés par sondage, toutes les pièces justificatives ont été fournies. Les vérificateurs invitent l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

6. Approbation des comptes et du budget

Les comptes 2018 et le budget 2019 sont approuvés à l'unanimité.

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

7. Election statutaire

Jocelyne Cotting ayant quitté son poste à l'UPF, elle est remplacée par Mme Luciane Lapiere, biologiste à l'UPF. La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Divers

P. Théraulaz relève la difficulté pour les agriculteurs de faire coexister plus d'écologie avec les impératifs économiques des grandes surfaces. Les contraintes sont de plus en plus grandes, les normes de plus en plus sévères en Suisse et les jeunes se découragent. **A. Dupasquier** répond que la défense professionnelle des agriculteurs est assurée par l'Union suisse des paysans et sur le canton de Fribourg par l'UPF. Toutes les remarques doivent leur être adressées. Le lobbying auprès des élus fait partie de leur fonction.

G. Chollet ajoute que les normes réseaux de 12% de la surface devraient diminuer lors de la réforme de la PA22+. Il remercie A. Dupasquier pour tout le travail effectué.

Le président clôt l'assemblée à 11h05.

Granges-Paccot, le 18 mars 2019

Le Président



Auguste Dupasquier

La Secrétaire



Luciane Lapiere